

## L'ENTRAINEUR VOL LIBRE OPTION DELTA ET/OU PARAPENTE

### Entraîneur niveau I

Intitulé	Entraîneur vol libre delta ou parapente
<b>Prérogatives</b>	Être entraîneur consiste à encadrer avec un savoir-faire spécialisé des pilotes ayant validé leur brevet de pilote confirmé pour la pratique du vol de performance et la compétition.
<b>Niveau</b>	National
<b>Organisation</b>	Commissions Formation et Compétition
<b>Conditions d'accès</b>	Posséder la qualification accompagnateur et avoir pratiqué la compétition delta ou parapente au niveau Elite au moins pendant 2 ans ou posséder le BEES 1° degré delta ou parapente, ou le DEJEPS, ou posséder le monitorat fédéral delta ou parapente et présenter un projet d'action auprès d'un club, d'un comité départemental ou régional.
<b>Durée de la formation</b>	Un stage initial de 3 jours minimum (à l'issue duquel le candidat est dit entraîneur niveau 1 stagiaire plus une mise en situation en tutorat sous la responsabilité d'un entraîneur niveau 2 pendant une saison minimum. Lorsque le stage initial ne peut être organisé en raison d'un nombre insuffisant de stagiaires il pourra être remplacé par des entretiens et une formation individuelle réalisée en visioconférence afin de permettre aux candidats de démarrer leur projet.
<b>Contenu de la formation</b>	Le stage initial comprend au moins une journée réservée aux contenus théoriques, suivie par l'observation d'un groupe d'entraînement en situation réelle de compétition. Ce temps débouche sur des moments d'échanges et d'analyses. À l'issue du stage initial les candidats présentent un projet individuel d'une action d'entraînement correspondant à leurs capacités, à leurs motivations, à leurs disponibilités et à leur lieu d'implantation géographique.
<b>Stage en situation</b>	C'est une période de mise en situation d'entraîneur sur le terrain, en tutorat au contact d'un entraîneur niveau 2 au sein d'une structure d'entraînement labellisée FFVL et sous la supervision d'un cadre FFVL. Pendant cette période de mise en situation, l'entraîneur stagiaire intervient avec toutes les prérogatives de l'entraîneur titulaire. À l'issue de cette période de mise en situation un compte rendu écrit et un dernier entretien finalisent la formation. Les stagiaires sont formés et évalués sur : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> l'organisation de séance et la gestion logistique d'un groupe</li> <li><input type="checkbox"/> les prises de décision d'ordre sécuritaire</li> <li><input type="checkbox"/> la gestion de la progression d'un pilote et d'un groupe</li> <li><input type="checkbox"/> les contenus techniques / tactiques en rapport avec la performance</li> <li><input type="checkbox"/> la technique de pilotage et de vol</li> <li><input type="checkbox"/> les spécificités du matériel de compétition au cours de séances de vol et de séances théoriques.</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	Continue sur l'ensemble de la formation (solution personnalisée possible en complément de formation)
<b>Jury</b>	Formateurs : Cadres FFVL
<b>Validité</b>	Acquis une fois pour toutes



## Entraîneur Niveau II

Intitulé	Entraîneur vol libre delta ou parapente
<b>Prérogatives</b>	Elles sont similaires à l'entraîneur niveau 1 cependant l'entraîneur niveau 2 a vocation à intervenir et coordonner des structures et groupes d'entraînement labellisés FFVL et à être tuteur d'entraîneurs niveau 1 stagiaires.
<b>Niveau</b>	National
<b>Organisation</b>	Commissions formation et compétition nationales
<b>Conditions d'accès</b>	Avoir validé la qualification entraîneur niveau I et intervenir régulièrement en situation d'entraînement au sein d'une structure d'entraînement labélisée FFVL
<b>Durée de la formation</b>	Étalée sur une période de deux ans sous la forme d'une intervention régulière et en tutorat (au minimum une saison pour le niveau 1 plus une saison pour le niveau 2)
<b>Contenu de la formation</b>	Les stagiaires sont formés et évalués sur les mêmes éléments que le niveau 1 avec en supplément a - les aspects relatifs à la planification d'une saison d'entraînement en situation d'entraîneur référent (d'un pilote ou d'un groupe de pilote) et b - au coaching sur une ou plusieurs compétitions d'ampleur internationale.
<b>Stage en situation</b>	Le candidat intervient en totale situation de responsabilité (il peut être seul sur le terrain) mais reste en tutorat éloigné d'un cadre FFVL
<b>Évaluation</b>	Continue lors de la formation (solution personnalisée possible en complément de formation)
<b>Jury</b>	Cadres techniques FFVL
<b>Validité</b>	Acquis une fois pour toutes